

Bureau du vérificateur général du Canada
Rapport financier trimestriel
Trimestre terminé le 31 décembre 2016



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Pour obtenir de l'information, veuillez communiquer avec la :

Direction des communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953 (sans frais)
Télécopieur : 613-957-0474
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1-613-954-8042
Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca
Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

ISSN 1927-1980

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le budget principal des dépenses. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

Le Bureau du vérificateur général du Canada a une seule activité de programme : l'audit législatif. Il réalise des études et des audits indépendants qui fournissent information, avis et assurance au Parlement, au gouvernement et à la population canadienne.

Mandat

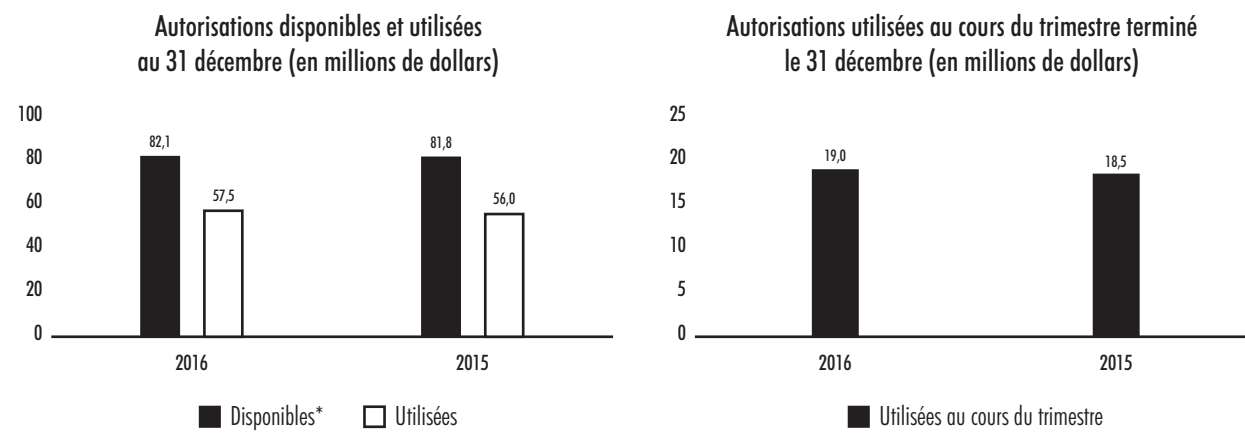
Le vérificateur général du Canada est un haut fonctionnaire du Parlement. Il est indépendant du gouvernement et présente ses rapports directement au Parlement. Ses fonctions sont établies par la *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'autres lois et des décrets en conseil. Elles consistent à réaliser des audits législatifs et, dans certains cas, à surveiller les ministères et les organismes fédéraux, les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et d'autres entités.

Mode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport présente les autorisations de dépenser du Bureau accordées par le Parlement et utilisées par le Bureau, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2016-2017. Ce rapport trimestriel présente de l'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser. Le Bureau utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Aucun changement important dans les autorisations disponibles et les autorisations utilisées n'est signalé pour le présent trimestre.



* Comprend seulement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Risques et incertitudes

Aucun risque significatif, ni incertitude n'est à signaler.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.

Approuvé par :

Le vérificateur général du Canada,

Le vérificateur général adjoint
et dirigeant principal des finances,

Original signé par

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)

Sylvain Ricard, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 28 février 2017

État des autorisations (non audité)

	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	(en milliers de dollars)					
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	74 318	16 428	50 441	74 302	16 334	49 438
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(2 510)	(21)	(648)	(2 510)	(325)	(981)
Crédit net 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	71 808	16 407	49 793	71 792	16 009	48 457
Autorisations législatives budgétaires	10 265	2 566	7 698	10 026	2 506	7 519
Autorisations budgétaires totales	82 073	18 973	57 491	81 818	18 515	55 976
Autorisations non-budgétaires	–	–	–	–	–	–
Autorisations totales	82 073	18 973	57 491	81 818	18 515	55 976

*Comprend seulement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2016	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2016	Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2015	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
(en milliers de dollars)						
Dépenses :						
Personnel	73 482	16 715	49 998	73 227	16 651	49 685
Transports et communications	3 208	667	2 217	3 268	838	2 238
Information	483	174	442	456	160	377
Services professionnels et spéciaux	4 969	927	3 798	4 982	718	3 152
Location	1 066	183	1 108	1 035	90	902
Services de réparation et d'entretien	217	31	117	210	85	142
Services publics, fournitures et approvisionnements	229	58	139	292	49	122
Acquisition de matériel et d'outillage	918	239	307	858	240	301
Autres subventions et paiements*	11	–	13	–	9	38
Dépenses budgétaires brutes totales	84 583	18 994	58 139	84 328	18 840	56 957
Moins les recettes affectées aux dépenses :						
Sommes recouvrées						
Des membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL)	(660)	(21)	(141)	(660)	(38)	(117)
De l'Organisation internationale du travail	(1 850)	–	(507)	(1 850)	(287)	(864)
Dépenses budgétaires nettes totales	82 073	18 973	57 491	81 818	18 515	55 976

* Inclus le paiement de transition (0 dollar en 2016-2017 et 24 000 dollars en 2015-2016) effectué à la suite du passage unique du régime de paye à l'avance au régime de paye en arrérages du travail effectué.